



FLASH ACTU

de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

“ CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LES VIOLENCES FAITES AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ ”

Chères consœurs, chers confrères, mesdames, messieurs

Le ministère de la Santé et de la Prévention a lancé le mardi 19 décembre 2023 une campagne de sensibilisation sur les violences faites aux professionnels de santé.

Cette campagne vise à changer le comportement des patients violents et inciter les professionnels victimes à porter plainte.

Celle-ci répond à un double objectif :

- Une tolérance zéro vers le grand public : combattre toute forme de violence, qu'elle soit physique ou verbale, et rappeler les peines encourues.
- Un soutien des professionnels de santé, exerçant en ville comme à l'hôpital : les inciter à se signaler systématiquement suite à des violences, qu'elles soient physiques ou verbales, en portant plainte.

Le ministère met à disposition des professionnels de santé un kit de sensibilisation disponible en cliquant sur le lien ci-dessous :

[Kit de sensibilisation](#)

Le ministère met également à disposition des professionnels de santé qui ont été victimes d'agression une [page d'informations](#) afin de les accompagner dans les démarches (alerter et porter plainte).

Signalement des violences

Si vous êtes kinésithérapeute et que vous avez subi des violences ou incivilités, **le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes vous encourage vivement à signaler ces faits** sur la plateforme mise en place par l'observatoire national des violences en santé (ONVS). Cet observatoire recueille les signalements de faits de violences, dont les incivilités, commis contre les personnes et contre les biens dans les établissements de santé, les établissements médico-sociaux, durant des soins à domicile ainsi que contre les professionnels libéraux.

[Je veux signaler un fait de violence](#)

Une fois recueillis, ces signalements sont analysés, en fonction de l'infraction, de l'auteur et du motif de l'acte, afin de proposer des éléments d'orientation pour la politique nationale de prévention et de lutte contre les violences. Pour votre sécurité et celle de vos confrères, il est primordial que vous signaliez le moindre fait.

Vous savez pouvoir compter sur l'engagement de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes dans la prévention et la lutte contre ces violences inadmissibles à l'encontre des professionnels de santé.

Le Conseil national de l'ordre



Ordre des
masseurs-kinésithérapeutes



Facebook

Twitter

LinkedIn